

PRÉFACE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN RÉVOLUTION ?

Alain Cotta

Au milieu du XIX^e siècle, la révolution de l'enseignement avait accompagné celle de l'industrie. L'État-nation (le politique) avait pris le pas sur le religieux. L'enseignement primaire avait mis fin à l'illettrisme. L'enseignement secondaire avait favorisé l'expansion des échanges sociaux. L'enseignement supérieur avait fait aux services une place rendue nécessaire par l'industrialisation croissante.

À la fin du XX^e siècle, la révolution informatique mettait fin à cette connivence. Née *mondiale*, elle apportait à l'industrie les nouveaux marchés des biens matériels nécessaires à ses émissions, réceptions et traitements des informations portées par des messages de toute nature. Elle permettait aussi d'en améliorer les performances, la robotisation, avant que l'intelligence artificielle ne menace le contenu positif de cette complémentarité.

Mais avec sa sœur enseignante les relations étaient tout autres. La révolution informatique, faute d'une politique de pareille dimension, ne pouvait que se trouver mal à l'aise avec la persistance de systèmes d'éducation désormais nationaux, eux-mêmes obligés de s'informatiser et, d'abord, de reconnaître l'existence d'une langue de plus en plus mondiale, l'anglais, non sans envisager l'expansion des langues asiatiques, celle de la Chine en particulier.

L'usage de cette langue mondiale (peut-être de deux à terme rapproché) ne peut que croître à mesure que le niveau de l'enseignement s'élève. L'enseignement supérieur, en quelque nation que ce soit, doit faire à cette langue mondiale une place qui réduit toujours plus celle des langues nationales. Hors ses sections purement littéraires, le bi, voire trilinguisme, occupe déjà une place qui ne pourra que s'accroître, en particulier dans les disciplines qui ouvrent des carrières mondiales.

Cette évolution s'impose à toutes les institutions, privées ou publiques, qui assurent l'enseignement supérieur. Elles en favorisent des rapprochements qui vont au-delà d'une langue commune pour assurer un enseignement par des cours et stages propres à plusieurs d'entre elles, soit une internationalisation qui ouvre la voie à une mondialisation partielle (peut-être un jour totale) assurée par des troisièmes cycles – doctorat et autres masters – délivrés par les universités ou tout autre établissement créé à cet effet.

Ces stratégies d'alliance et d'enseignement commun seront de plus en plus justifiées par le classement mondial des établissements et de leurs diplômés attirant les candidats de toute origine nationale dans les meilleurs. Par leur intermédiaire se structure et s'officialise un marché mondial de l'enseignement supérieur qui pallie l'absence d'un État mondial inexistant en s'y substituant.

Cette révolution informatique présente une différence très nette sur ses deux précédentes. Essentiellement scientifique dans ses origines, sa production primaire et son développement mondial, elle s'impose à tous les ordres d'enseignement, en particulier au supérieur. Créant un nouveau langage, une nouvelle façon – digitale – de s'exprimer, elle impose à l'enseignement primaire un vocabulaire de clavier et d'écran, à l'enseignement secondaire la fonction de l'utiliser et créer un langage accessible à chaque individu dans chacune de ses fonctions sociales, et de constituer un dictionnaire et une littérature « donnés » à tous.

Mais la fonction de l'enseignement supérieur va bien au-delà. Une fois maîtrisés l'usage et l'entretien de l'ordinateur, ceux des langages et de leurs pratiques impliquent des savoirs qui relèvent d'enseignements spécifiques de plus en plus complexes. Utiliser un site ou un langage donné implique que l'on sache le créer. Développer de nouveaux sites pour un langage donné constitue une étape supplémentaire qui implique un véritable métier dont l'apprentissage doit être conduit. Un enseignement supérieur devient absolument nécessaire dès que les langages en sont la matière. Comment créer et pourquoi un nouveau langage ? Comment permettre à un site d'en recevoir plusieurs en maîtrisant leur traduction ? Comment créer les algorithmes qui permettent d'utiliser des informations quel que soit leur nombre pour atteindre tel ou tel objectif, sinon en équipes qui réunissent mathématiciens et même physiciens ? Et pourquoi, alors, ne pas essayer de concurrencer l'intelligence humaine en soumettant des informations à des traitements qui leur donnent une vie propre ?

Autant d'objectifs dont l'atteinte n'implique pas seulement le recours aux disciplines scientifiques traditionnelles, mathématiques et physique, mais qui réserve aux traitements de l'information une place à part entière dont le rôle pourrait

rapidement déterminer l'évolution de toutes les sciences, y compris celles de la nature.

Mais le contenu le plus révolutionnaire de la naissance des sciences de l'information est social. Depuis le début du XIX^e siècle, l'État, porteur des Lumières, n'affirme pas seulement sa prééminence sur le Religieux mais aussi sur les entreprises, pourtant soldates de la révolution industrielle. Certaines, les plus grandes, sont publiques. Toutes sont soumises à des décisions politiques, notamment les guerres nationales, auxquelles elles doivent s'adapter. Le Politique, pendant des siècles, va dominer l'Économique, après avoir envoyé la Religion en un autre monde.

En moins d'une génération, la revanche de l'entreprise, mère de la révolution informatique, aura été totale sans que l'on puisse encore en apprécier l'étendue. Les grandes entreprises où sont nés les usages mondiaux des langages et les modes de circulation des messages de toute nature et leur accumulation ont définitivement pris le pas sur les États, y compris ceux de leur naissance. L'Économique a pris le pas sur le Politique.

Ainsi, l'enseignement supérieur, à l'origine produit d'un dessein politique, essentiellement public, surtout en France, est condamné non pas à seulement « évoluer », à « s'adapter », à se réformer, mais à modifier radicalement ses contenus. Son objet essentiel n'est plus de s'intéresser au Religieux, ni au Politique (serait-il objet de recherche « scientifique ») mais à la transformation profonde des modes de production et à celle de leurs agents, entreprises et autres organisations sociales.

Cette émergence de l'Entreprise au centre d'une vie sociale, en partie mondialisée, exige que cette organisation devienne l'objet d'un enseignement longtemps négligé, partiel et limité à un tout petit nombre d'établissements privés. Cette exigence implique qu'il aille bien au-delà des analyses consacrées aux entreprises industrielles, mais qu'il se consacre désormais à la diversité des nouvelles entreprises motrices de l'évolution de la société mondiale.

D'abord à celles qui continuent à développer cette révolution informatique après l'avoir initiée, à leur organisation interne demeurée mal connue, en particulier la place faite à leur cœur dont les acteurs sont tous issus d'un enseignement supérieur scientifique dont la direction est de moins en moins publique et de moins en moins définie. Comment ces équipes scientifiques collaborent-elles avec leurs associées commerciales et financières ?

En second lieu à celles, en nombre et en spécificité croissants, dites entreprises *financières*, bien différentes des banques de l'époque industrielle, qui ont poussé

tels des champignons – pas tous venimeux ! – accompagnant les hausses des revenus financiers (profits notamment) liées à la mondialisation informatique. Étudier leur diversité, la psychologie de leurs clients, les marchés de plus en plus nombreux qu’elles animent, l’origine et le comportement de leur personnel, autant de mondes, de plus en plus peuplés et opulents, protégés par un secret financier peu favorable à l’analyse et à la recherche.

Enfin, le rôle déterminant des entreprises dans le développement économique et social du monde implique que l’enseignement supérieur étende son domaine à toutes les organisations qui assurent leurs relations avec les autorités politiques des États-nations et les instances plurinationales qui les réunissent. Extension donc de son domaine à la diversité de ces organisations et à l’établissement d’une théorie des organisations qui le permette.

*

Toutes les contributions de cet ouvrage concourent à atteindre cet objectif. Elles manifestent que leurs auteurs ont conscience que les effets de la *révolution informatique* dans les domaines économiques, politiques et sociaux doivent devenir le domaine d’élection de l’enseignement supérieur. Seront-ils entendus ? Par qui ?

INTRODUCTION

Jean-Philippe Denis, Aude Deville et Olivier Meier

L'enseignement supérieur est d'utilité public. Outre le fait d'apporter des compétences, d'acquérir des connaissances et de former les jeunes et moins jeunes citoyens à la réflexion, il est par nature d'excellence en pratiquant la recherche. Il s'agit d'un secteur d'activité fait de défis perpétuels pour faire face à une concurrence internationale mais aussi œuvrer à des collaborations internationales. Néanmoins l'enseignement supérieur est en quête de reconnaissance et de valorisation. « La fracture s'est ouverte entre Emmanuel Macron et la communauté universitaire. Lundi 4 septembre, le président de la République a décoché une flèche douloureusement reçue par les présidents d'université, en qui le chef de l'État perçoit de piètres gestionnaires, par ailleurs peu capables de faire évoluer l'offre de formation et d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants. » (*Le Monde*, le 14 septembre 2023)¹. Cet ouvrage donne la parole à ses acteurs, ceux qui vivent l'enseignement supérieur dans leur quotidien professionnel. De nombreuses questions sont posées, notamment celle de la place de la recherche, de la capacité de l'Université à se renouveler et à s'adapter aux nouveaux enjeux écologiques, socio-économiques mais aussi bel et bien politiques.

Au cours de la dernière décennie, le paysage universitaire en France a connu une profonde transformation sous l'effet de diverses réformes et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ces changements ont profondément affecté la gouvernance des universités, avec des réformes majeures telles que l'instauration du LMD (Licence-Master-Doctorat) en 2002, la création de l'Agence nationale de la recherche en 2005, la loi de programme pour la recherche en 2006, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) en 2007, le plan

1. https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/14/apres-les-critiques-d-emmanuel-macron-la-reponse-enervee-des-universites_6189311_3224.html

Campus en 2008, la création de la procédure d'admission post-bac en 2009, les programmes d'investissements d'avenir en 2010, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche en 2013, et la loi de programmation de la recherche (LPR) en 2020. De même, la réforme du baccalauréat de 2018 a transformé ce diplôme emblématique de l'enseignement secondaire en France. Elle a mis en place un nouvel examen, avec un contrôle continu et des épreuves finales, ainsi que la suppression des filières S, ES et L. Cette réforme a également eu des répercussions sur l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'une nouvelle plateforme d'admission, Parcoursup.

Préalablement, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013 a créé les communautés d'universités et établissements (COMUE), qui sont des regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette réforme visait à renforcer la coopération entre les universités et à améliorer la qualité de la recherche. De même, citons la réforme de la sélection à l'Université mise en place en 2018 en vue d'améliorer l'orientation et la réussite des étudiants. Cette décision a notamment permis de mettre en place une procédure d'admission sélective pour certaines filières, notamment celles qui ont un fort taux d'échec en première année de licence, et de mieux accompagner les étudiants tout au long de leur parcours universitaire. On peut aussi mentionner la réforme de la formation des enseignants de 2013 qui a modifié le mode de recrutement et de formation des enseignants en France. Elle a mis en place le master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) pour former les futurs enseignants. Cette réforme a également renforcé la place de la pratique professionnelle dans la formation des enseignants. D'autres changements structurels sont aujourd'hui en cours avec par exemple, la création des BUT (bachelor universitaire de technologie) qui viennent remplacer les DUT, en inscrivant l'ensemble des cursus sur trois ans, ce qui conduit à repenser les liens entre IAE, IUT et facultés d'économie et gestion en matière de parcours académique pour les étudiants.

Enfin, de manière plus transversale, le développement des MOOC (*Massive Open Online Courses*) est une autre pratique innovante qui a eu un impact important sur l'enseignement supérieur. Les MOOC sont des cours en ligne accessibles à distance. Ils ont permis de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, en offrant des formations de qualité à un public beaucoup plus large.

Autant de réformes qui viennent aujourd'hui profondément modifier le paysage institutionnel de l'enseignement supérieur en France.

Parmi ces différentes réformes, la plus significative a été sans aucun doute la LRU de 2007, qui a renforcé l'autonomie de gestion des universités en matière de politique de recrutement, de gestion du patrimoine et d'administration de la

recherche. Cette réforme a eu des conséquences durables sur le mode de fonctionnement et d'organisation des universités, en créant notamment des tensions financières et l'obligation pour les universités de rechercher d'autres sources de financement. Cette réforme a également amené à une plus grande autonomie dans la gestion et le développement des universités qui ont dû augmenter leurs ressources propres.

La LPR de 2020 a également permis de franchir un cap important en introduisant un nouveau dispositif de recrutement local sous forme de contrat pour un plafond de 25 % des recrutements annuels. Ce dispositif dérogatoire au recrutement sur concours a en effet supprimé l'obligation de qualification par le Conseil national des universités (CNU) pour le recrutement des professeurs des universités, créant ainsi des contrats de travail mieux adaptés au management de projets de recherche. De tels changements ont ainsi conduit à la restructuration des attributions du CNU qui était jusqu'à présent le point d'entrée obligé en matière de recrutement et de qualification pour la carrière des enseignants-chercheurs.

Très régulièrement des tribunes ou des documentaires questionnent les nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur². Les enseignants-chercheurs assument de multiples missions en étant au cœur de l'action : production de la connaissance, partage du savoir et de plus en plus en engagement collectif national et local institutionnel et scientifique. La question budgétaire est sensible³. Et malgré cela le service à la société et aux citoyens est inestimable. Des chiffres semblent annoncer la perte d'attractivité de l'enseignement supérieur, notamment ceux de la baisse des inscriptions en doctorat toutes disciplines confondues⁴. Mais aussi se pose la question de la valorisation du métier. Les nouveaux dispositifs dans le cadre de la LPR peuvent générer beaucoup de déception (repyramidage, RIPEC).

Ces réformes entraînent des analyses chiffrées produites par Éric Lamarque et Claire Salmon (Chapitre 1). Charlène Arnaud, Emmanuelle Nègre, Mickael Peiro et Marie-Anne Verdier (Chapitre 2) développent une analyse critique de la transformation de l'Université en France. Jérôme Méric et Gwenaëlle Nogatchewsky

2. Par exemple : 7 février 2023, Le risque est grand de voir l'université cesser d'être universelle, Tribune au Monde, Julien Boudon. Professeur de droit public.

4 avril 2023, présidents d'universités, il est temps de payer vraiment vos vacataires, Tribune au Monde, un collectif d'enseignants-chercheurs et d'élus.

12 avril 2023, L'idée d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est abandonnée pour être remplacée par un système à l'américaine, Tribune au Monde, un collectif de militants socialistes, d'acteurs du secteur et d'étudiants.

10 août 2023, Une entrée dans la carrière universitaire toujours plus entravée, Le Monde, Soazig Le Névé.

3. <https://theconversation.com/les-universites-francaises-dans-la-tourmente-budgetaire-216247>

4. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290740-universite-baisse-du-nombre-de-doctorants-en-2022>

(Chapitre 3) débattent de la liberté académique, condition de l'indépendance scientifique ingrédient nécessaire à la création et à l'innovation.

Pierre Buffaz et Mathilde Gollety (Chapitre 4) discutent la lisibilité du marché des formations en management, cette discussion de la transformation pédagogique au sein de l'enseignement supérieur est complétée par le chapitre de Fatou Diop, Mbaye Fall Diallo et Marc Bidan qui développent la prospective universitaire Afrique-France (Chapitre 5). Nathalie Fabbe-Costes adopte une perspective historique pour analyser la dynamique de transformation de la formation universitaire à et par la recherche (Chapitre 6).

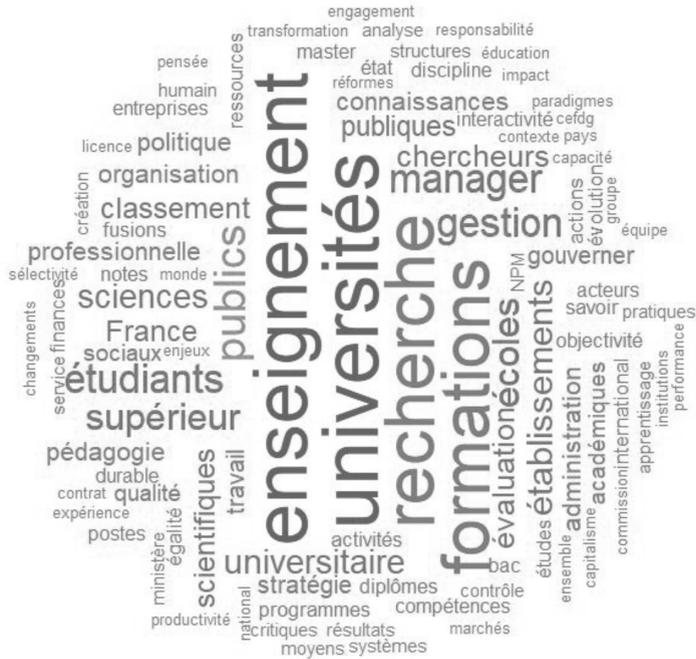
L'enseignement supérieur ne subit pas ses réformes, mais vit avec et s'empare avec toutes ses compétences et sa créativité des nouveaux défis, notamment ceux liés aux enjeux sociétaux et environnementaux débattus par Nathalie Carminatti et Lolita Rubens (Chapitre 7). Laurent Cappelletti souligne les opportunités de la pédagogie interactive (Chapitre 8). Les modèles d'évaluation et le sens de l'évaluation des activités, actions, productions et compétences des universités sont examinés par Thierry Côme et Gilles Rouet (Chapitre 9).

L'environnement universitaire organisationnel et institutionnel s'est modifié et se modifie encore. Julien Fernando et Olivier Meier explorent les différentes fusions et les regroupements de ce secteur (Chapitre 10). La question de la gouvernance des universités est traitée par Corentin Mariette (Chapitre 11). Ces analyses à un niveau macro sont complétées par François Grima et son focus porté sur une catégorie d'acteurs spécifiques, les PRAG et PRCE (Chapitre 12).

L'université est en France jusqu'à présent un acteur du management public. Certes les universitaires enseignants-chercheurs ne sont pas des fonctionnaires comme les autres. Néanmoins, ils sont acteurs du service public et contribuent directement et indirectement à la vie du citoyen. Léonard Gourbier et Sébastien Dony (Chapitre 13) soulèvent la question de la pertinence du NPM (*New Public Management*) qui fait encore rêver certains de nos gouvernants alors qu'il y a plus de 30 ans il a montré de nombreuses faiblesses outre-Manche notamment. Alain Supiot contribue à cet ouvrage en ouvrant la réflexion sur le bon gouvernement de la recherche (Chapitre 14). Enfin Véronique Chanut souligne les enjeux du management public et ainsi ceux de la gouvernance du service public comme une science révolutionnaire émergente au cœur de l'enseignement supérieur (Chapitre 15).

Nous remercions l'ensemble des contributeurs à cet ouvrage. Nous vous souhaitons à tous une bonne lecture.

Figure 1. Les points d'attention à retrouver dans cet ouvrage



Cette figure est le résultat brut d'une analyse textuelle effectuée sur l'ensemble des chapitres présentés dans cet ouvrage.